



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

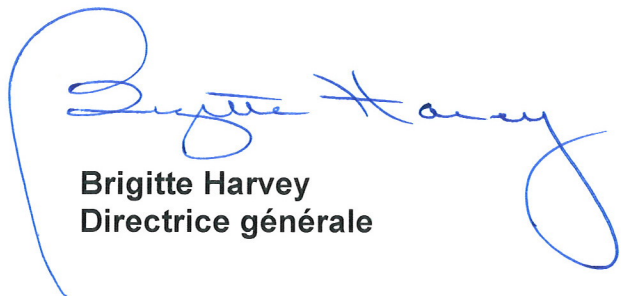
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Brigitte Harvey, directrice générale, que le conseil municipal de la Ville de Clermont, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 8^e jour du mois d'avril 2019, a adopté les règlements suivants :

- VC-452-19 décrétant un emprunt de 341 600 \$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- VC453-19 décrétant un emprunt de 396 000 \$ afin de financer la subvention du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du volet 1 du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées » (FEPTEU)

Le 10 juin 2020, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorisait lesdits règlements d'emprunt au montant ;

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 11^e JOUR DE JUIN 2020.


Brigitte Harvey
Directrice générale

